

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 24 novembre 2025 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du procès-verbal : Mme Lucie Noirat, chancelière

Invités : M. Patrick Buchser, responsable adjoint aux Finances
 M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux
 M. Christophe Weber, Chef de projet chez ATB SA

1. Appel

La présidente souhaite la bienvenue au public, parmi lequel des élèves de l'école secondaire. Elle excuse l'absence de Mme Sandrine Javet, qui a élaboré le budget, en raison d'un accident.

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Mme Nicole Favre, PS
 M. Vital Gerber, Groupe Débat
 M. Pierre Von Allmen, UDC

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Nouvelle Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR
6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral
7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC
8. Mise en œuvre du plan directeur communal énergie (PDComE), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC
9. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »
10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Création d'un musée Grand-Chasseral »
11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions
12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Centre du village

15. Informations du Conseil municipal

III. Divers

16. Résolutions

17. Motions – postulats

18. Interpellations

19. Petites questions

20. Correspondance au Conseil général

21. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025

La présidente demande s'il y a des commentaires ou modifications demandées.

M. Jacques-Eric Favre, PS, relève qu'au chapitre des « Petites questions », son appartenance partisane est mal indiquée. Il demande une correction.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 est accepté à l'unanimité moyennant cette correction, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Thierry Gagnebin, PS (Entrées du village - identité visuelle)

M. André Ducommun, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

M. Jean-Philippe Joubert, PS (Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales)

M. Christophe Gagnebin, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

5. Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Christophe Vienat, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR, démissionnaire.

La présidente remercie M. Vienat pour sa disponibilité et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission.

6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, fait la déclaration suivante : « La votation de ce soir n'est pas anodine. Quand nous parlons d'un réseau d'eau vieillissant, souffrant de retard d'investissement depuis longtemps, ce n'est pas seulement un problème de fuites à répétition. Mais nous parlons surtout de la complexité de l'exploitation héritée d'une construction compliquée au fil du temps. Ce soir, vous faites un vrai choix stratégique entre le statu quo où un basculement dans une nouvelle ère pour l'alimentation en eau du village. L'agrandissement et la rénovation du réservoir de la Printanière est la pièce maîtresse de la réalisation du Plan général d'alimentation en eau (PGA). Il ne faut pas se le cacher, il y aura encore des investissements conséquents à faire ces prochaines années. Mais la seule alternative, c'est le statu quo, qui ne sera pas moins cher. Dans un horizon de 10 à 15 ans, nous aurons assaini le réseau d'eau potable et simplifié son exploitation. C'est à ce moment-là que nous en tirerons pleinement les bénéfices. »

M. Christophe Weber, ATB SA, effectue une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

La présidente remercie M. Weber. Elle donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisaient tous favorablement l'acceptation de l'objet.

La présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle passe l'objet au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général préavise favorablement à destination du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC pour la réfection du réservoir de la Printanière.

La votation populaire est fixée au 8 mars 2026.

7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, fait la déclaration suivante : « Il n'est pas nécessaire d'être un expert en termes de planification pour comprendre le présent dossier. Nous pouvons bénéficier d'importantes synergies lors des travaux de BKW dans le secteur du Plain des Reussilles. Jamais, nous n'aurons de prix aussi compétitifs et il ne faut pas louper le coche. Faut-il encore être prêts, du côté de la commune comme des BKW. Pour la commune, nous le serons ce soir si votre choix est positif. Les travaux n'auront lieu qu'au moment où les BKW reprendront les leurs. A ce stade, il est impossible de donner une temporalité. »

Il complète son propos par une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisaient tous favorablement l'octroi du crédit.

La présidente ouvre la discussion.

M. Georges Juillard, UDC, se référant à la présentation, demande ce qu'on entend par « raccordement privé à charge de la commune ».

M. Chaignat répond que la commune va prendre en charge une partie des frais puisque c'est elle qui décide de changer la distribution. On ne va pas faire payer l'entier aux privés.

M. Philippe Wastian, responsable administratif du dicastère des Energies & Réseaux, précise qu'on ne peut pas obliger les privés à changer leur conduite. S'ils décident de ne pas faire la modification, la commune ne devra donc pas payer ces frais, mais devra tout de même faire des adaptations pour le raccordement des anciennes conduites privées à la nouvelle conduite principale communale. Le montant du crédit englobe l'hypothèse des coûts les plus élevés.

La parole n'étant plus demandée, la présidente indique qu'elle se récuse pour le vote sur cet objet, étant personnellement concernée en tant que propriétaire.

Le vice-président passe l'objet au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC pour la rénovation du réseau d'eau potable, sous réserve du référendum facultatif.

8. Mise en œuvre du plan directeur communal énergie (PDComE), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, fait la déclaration suivante : « La commune de Tramelan s'intéresse depuis longtemps à la politique énergétique. Elle est souvent une commune pionnière dans ce domaine, tant pour les bâtiments, les réseaux ou d'autres domaines comme l'aménagement du territoire. Avec le Plan directeur communal de l'énergie, elle a - enfin - un outil de planification de sa politique énergétique qui tient la route sur le long terme. Le plan directeur définit un certain nombre de mesures à prendre. Pour garantir un suivi de leur mise en œuvre, il est indispensable de faire appel à une aide externe. Le choix des 4 communes (Tavannes, Valbirse, St-Imier et Tramelan) ayant établi un PDComE ensemble s'est porté sur la société SACEN, dont la commune de Tramelan est actionnaire pour son électricité. Politiquement, nous aurions pu éviter un passage au Conseil général en renégociant l'offre de SACEN légèrement à la baisse, en enlevant une ou deux mesures. Nous aurions pu ainsi laisser la compétence au conseil municipal. Le groupe énergie de la commune et les services concernés ont préféré donner un poids politique à la décision, pour mieux l'assoir dans le temps. Ce soir, vous ne votez pas seulement une offre de service, mais vous faites un choix : souhaitez-vous une politique énergétique ambitieuse, efficace sur le long terme ? »

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit.

La présidente ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, à une large majorité, le Conseil général accepte l'octroi du crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC pour la mise en œuvre du PDComE.

9. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au message.

La présidente demande l'avis des rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement la transformation de la motion en postulat.

La présidente ouvre la discussion.

M. Thierry Gagnebin, PS, indique qu'il a longuement hésité à demander le maintien de la motion. Il n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Conseil municipal. C'est presque une gloire d'avoir réussi à sauver deux passages dans le bas du village. On en a perdu un bon nombre. Dans cette assemblée, nous semblons tous d'accord pour juger que la sécurité de la Grand-Rue, à bien des endroits, laisse à désirer. Déjà à l'entrée du village, à la hauteur de Precitrame Machines, jour après jour on voit des ouvriers traverses la rue. Il y aura bien un accident un jour et cela ne sera pas la faute au passage piéton puisqu'il n'y en a pas. On a aussi ce type de problème plus haut dans le village, des passages ont disparu comme vers Alfa Laval où il y a une liaison directe vers la gare de Tramelan-Dessous. On manque d'ambition ou de poids vis-à-vis des autorités cantonales, d'autant que le Grand Conseil a incité cette année l'office des travaux publics d'avoir une politique plus souple en matière d'aménagement des routes communales et cantonales dans les localités. M. Gagnebin comprend le fondement de la transformation en postulat, car on ne pourra pas faire les choses sans consentement du canton, mais il sera extrêmement attentif à ce qu'on mette du poids dans les négociations futures.

La parole n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte de changer la motion en postulat.

10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Crédit d'un musée Grand Chasseral »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au message.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe.

L'UDC, le PLR et le Groupe Débat préavisent favorablement l'adoption du postulat. Le PS laisse la liberté de vote.

M. Thierry Gagnebin, PS, explique pourquoi son parti laisse la liberté de vote. Le postulat s'inquiète du fait qu'il n'y ait pas de musée dans le Jura bernois, mais des musées, il y en a à Saint-Imier, à La Neuveville. Ces musées sont reconnus d'importance régionale et financés à ce titre par le fonds de la culture. Quant à ouvrir un musée à Bellelay, il faudrait déjà savoir ce que l'on veut mettre dedans. La réponse du Conseil municipal qui dit en avoir fait part à Jura bernois. Bienne est probablement bonne, en ce sens qu'il y a effectivement une association faîtière des communes pour qui c'est tout indiqué de savoir quelle offre elle veut proposer à quel endroit. Ce n'est pas forcément à la commune de Tramelan de le faire. Le PS a également été quelque peu surpris du constat qui dit qu'il n'y aurait pas de locaux à Tramelan. La salle de l'association Montre-moi Tramelan permet de venir tous les mois visionner ce qui a été amassé comme matériel historique. Même à Tramelan il y a donc une volonté de mettre en valeur le patrimoine. Pour ces différentes raisons, le PS est resté relativement mesuré même si l'idée d'un musée, d'une attraction supplémentaire dans la région est souhaitée. Un élément clair pour le parti est également que toutes ces institutions d'importance régionale (Mémoires d'ici, Cejare, musées de La Neuveville et Tavannes, etc.) ne doivent

pas être prétérenties par un nouveau musée. Les moyens financiers du fonds de la culture sont limités. Il rappelle également qu'il y a déjà une vaste réflexion au niveau de Jb.B et du canton sur l'affectation future du site de Bellelay. Peut-être qu'un musée y sera intégré.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote.

Au vote, par 21 voix favorables, 1 contre et 10 abstentions, le postulat est accepté.

11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le bureau du Conseil général ayant été saisi du dossier, la présidente déclare que le bureau est satisfait de pouvoir présenter ce soir une nouvelle mouture du règlement cité en titre. Les maîtres mots qui les ont guidés durant cette révision ont été l'augmentation de l'attractivité des fonctions politiques, tout en simplifiant les démarches administratives. La nouvelle mouture permettra en outre de respecter la loi vis-à-vis du versement des charges sociales. Les lecteurs attentifs auront remarqué qu'il manquait trois commissions dans le tableau de la page 13 du message. Le bureau s'en excuse, cependant l'incidence de cet ajout n'est que de quelques centaines de francs. Il ne faut pas oublier que cette somme est dépendante du nombre de séances des commissions et fluctue donc selon les années. L'incidence totale pour le Conseil municipal, le Conseil général et les commissions est donc toujours à peu près la même, entre CHF 50'000.- et CHF 52'000.-.

La présidente propose de consulter les rapporteurs de groupe avant de donner la parole au Conseil municipal. Le PS, le Groupe Débat et l'UDC expriment un préavis favorable au nouveau règlement, alors que le PLR s'exprime défavorablement.

La présidente, en ouverture de discussion, donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, remercie le bureau du Conseil général pour le travail accompli. Le Conseil municipal a pris ce dossier en séance de la semaine précédente et exprime un avis mitigé quant au nouveau règlement, partagé entre la valorisation du forfait proposée dans le postulat et le salaire fixe qui serait la règle dans le règlement présenté. Selon une partie du Conseil municipal, le système actuel permettait une plus grande justice par rapport à l'engagement des conseillers municipaux. Les membres de l'Exécutif ne s'engagent pas tous de la même manière dans les affaires communales, en fonction du dicastère attribué. Ce n'est pas une question de qualité de travail mais de faits. On avait pensé qu'avec la nomination des responsables administratifs, on arriverait à rééquilibrer les tâches entre dicastères. On constate que ce n'est pas encore tout-à-fait le cas. Par rapport au salaire, certains membres du Municipal pensent que cela permet une certaine reconnaissance de la responsabilité commune, quand on prend des décisions collectives. Par ailleurs certains éléments n'étaient pas tout-à-fait clairs quant à ce qui est rétribué pour les délégations (art. 3 à 5 et 16). Certains membres représentent le Conseil municipal dans des conseils de fondation, dans des comités, qui les rétribuent. Dans ces cas-là, ils gardent l'argent mais ne réclament rien à la commune en terme d'indemnités, il n'y a donc pas de double versement. Cette pratique-là existe depuis longtemps et c'est un encouragement à participer à ces conseils d'administration qui sont nombreux en fonction des dicastères. La téléphonie n'est pas non plus rétribuée financièrement dans le nouveau règlement, alors que chaque membre du Municipal utilise fréquemment son téléphone. Un petit avantage financier à ce titre, par exemple le même que pour les employés communaux, serait bienvenu. Le sentiment est donc mitigé, il n'est pas certain que ce nouveau règlement pourra répondre à toutes les questions de valorisation de la fonction. Il vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir encore un peu. On a du temps avant la prochaine législature. Le Conseil municipal proposerait donc ce soir au Conseil général de s'accorder encore un semestre pour affiner certains points. Il y a aussi le sentiment que c'est un sparadrap sur une jambe de bois. On

avait amené il y a quelques années la proposition de professionnaliser la fonction de maire et même de conseiller municipal. La tâche est lourde, ce n'est pas forcément en augmentant les forfaits ou en versant des salaires comme proposé qu'on va attirer plus de candidats. Il y a d'autres enjeux.

La présidente remercie M. le maire pour cet avis consultatif et ouvre la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, explique que c'est avec attention que le PLR de Tramelan a pris connaissance du projet de règlement présenté ce soir, celui-ci répondant au postulat déposé en février 2023 par le PLR. Pour rappel, il était demandé une révision de ce règlement pour une plus juste rétribution par rapport aux heures investies pour la communauté. M. Lehmann lit un extrait du postulat : « Les jetons de présence versés aux membres du Conseil général, mais principalement à celles et ceux des diverses commissions, correspondent à un forfait par séance, que celle-ci dure 30 minutes ou trois heures. [...] Un meilleur équilibre doit être trouvé afin de ne pas préférer les membres qui donnent davantage de leur temps pour le bon fonctionnement de notre commune. La rémunération des membres du Conseil municipal pourrait également être réévaluée à l'occasion de cette révision. ». Or, cette révision du règlement augmente le montant des forfaits, ce qui ne répond pas au postulat. Il crée même un forfait global au niveau des membres du Conseil municipal, en occultant totalement l'investissement fourni par certains de ses membres. Pour preuve, la différence des forfaits payés aux conseillers municipaux, qui varient entre CHF 6'200.- et 18'400.- en 2024, soit du simple au triple entre deux dicastères. Peut-on alors parler d'équilibre entre les dicastères et proposer le même forfait pour tous ? Pour le PLR, il ne fait pas de doute qu'un montant à l'heure doit être fixé dans ce règlement, et que ce montant soit appliqué aussi bien aux membres du Conseil général, qu'aux membres des commissions, du Conseil municipal, et pourquoi pas avec une plus-value horaire pour les fonctions de maire, président de commission ou autre. Au niveau des décomptes, que l'on fournisse un décompte de jetons de présence ou un décompte d'heures, cela ne compliquera en rien le travail des Finances. De même, que l'on soit taxé sur un montant forfaitaire ou un montant payé à l'heure ne changera rien non plus. Pour terminer, il n'était pas demandé une augmentation du prix des jetons de présence, même si celle-ci semblait relativement logique par rapport au montant de CHF 20.- actuel, mais une meilleure prise en compte de l'investissement fourni. Avec ce nouveau système de forfait, plus les représentants du peuple s'investiront dans leurs tâches, plus ils seront pénalisés. C'est justement par rapport à cette problématique que M. Lehmann avait déposé ce postulat. En conclusion, M. Lehmann soutient la proposition de M. le maire de renvoyer l'objet à l'année prochaine.

La présidente remercie M. Lehmann et fait la remarque suivante sur les différences de rémunération du Conseil municipal en 2024. Il y a peut-être un investissement différent mais aussi une manière différente de compter les heures et séances car actuellement le règlement est à la fois très compliqué et très vague sur ce qu'on doit compter ou pas. On ne peut donc tirer aucune conclusion de ces montants et il faut faire attention à la façon dont on les interprète.

Elle demande à M. Lehmann s'il souhaite déposer une demande d'amendement pour le cas où la proposition de renvoi ne serait pas acceptée. M. Lehmann répond négativement.

M. François Roquier, Groupe Débat, souhaite mettre en exergue un point mentionné par M. le maire, mais dans un autre sens. On a bien compris qu'une forme d'équité était souhaitée. Certains conseillers municipaux ont des représentations externes pour lesquelles ils sont rémunérés par l'institution concernée. Le Groupe débat demande un amendement pour créer un article qui demanderait que ces rémunérations soient reversées à la commune, de manière à ne pas favoriser un conseiller municipal qui aurait plusieurs représentations rémunérées alors que d'autres, de par leur fonction, n'en ont pas. Il est donc proposé d'introduire un nouvel article 16bis intitulé « Indemnités versée par des tiers » qui indiquerait : « *Les membres du Conseil municipal qui touchent des indemnités versées par*

des tiers pour des représentations liées à leur fonction, délégation officielle ou autre, sont tenus de reverser le montant de l'indemnité à la commune. »

Sur ce sujet, M. le maire rappelle que les membres du Conseil municipal représentent la commune dans différents comités régionaux, cantonaux. Même s'ils ne sont pas regardants sur l'argent, c'est aussi une source de motivation et de reconnaissance par rapport à l'engagement des conseillers municipaux qui, pour certains, sont dans quatre ou cinq comités différents. Cette proposition va plutôt décourager l'engagement des conseillers municipaux qui ont largement assez de travail à faire, au lieu de susciter l'intérêt à participer à d'autres organismes.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande une interruption de séance.

La présidente demande d'abord s'il y a d'autres remarques pour clore la discussion avant l'interruption.

M. Thierry Gagnebin, PS, souligne, sur la question des salaires horaires, qu'on aime savoir ce que l'on va dépenser dans le budget. Si l'on n'a plus que du salaire horaire, cela

deviendra un problème pour la budgétisation. D'autre part, il faut aussi être conscients qu'une rémunération de Conseil municipal est liée à une fonction que chaque conseiller peut remplir de manière différente. Certains rentreront beaucoup plus dans l'exploitation que d'autres. Cela ne veut pas dire que l'un fait mieux le travail que l'autre, mais qu'ils n'ont pas la même manière de l'effectuer. M. Gagnebin reste donc relativement attaché à avoir en tout cas une part d'indemnité fixe. On traitera aussi du budget plus tard dans l'ordre du jour, on voit comment celui-ci se porte pour l'année prochaine.

M. Sébastien Wyss, PLR, précise que quand le bureau s'est attelé à cette tâche de revoir le règlement, il y a eu plusieurs changements de membres au sein du bureau. Certains contacts avaient été pris par des personnes qui ne sont plus dans le bureau actuellement. Cela a été compliqué de tout rassembler, c'est pourquoi il y a peut-être une différence entre le postulat de M. Lehmann et ce que le bureau propose. C'est aussi à prendre en compte.

La présidente propose une interruption de séance pour discuter du renvoi de l'objet au bureau du Conseil général pour le retravailler, selon proposition de M. Lehmann. Pour le cas où ce renvoi serait rejeté, l'amendement de M. Roquier sera passé au vote.

La séance est interrompue à 19h55. Elle reprend à 20h05.

La présidente rouvre la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, précise qu'il y a du bon à prendre dans le règlement proposé. Il imagine néanmoins qu'il faudrait trop d'amendements pour corriger ce règlement ce soir. Beaucoup de discussions, peut-être aussi un manque de préparation de la part du PLR car ils étaient persuadés du fait que l'objet serait renvoyé facilement. Il faut corriger des choses, on a encore le temps jusqu'à l'année prochaine. Il serait dommage de partir sur ce règlement avec beaucoup de points erronés qui prétriteraient les futurs élus qui ne sont pas encore assis dans cette salle.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, si l'idée du report n'est pas totalement à exclure, trouverait bien qu'on puisse donner des indications au bureau sur les modifications à apporter. Si le bureau a travaillé dessus, c'est qu'il a mené une réflexion. Si on le renvoie au travail, il faut préciser sur quoi celui-ci devrait se porter. Il serait bien que chaque parti puisse donner matière à retravailler, ceci dans un certain laps de temps.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe la proposition de renvoi au vote.

Au vote, le renvoi de l'objet est accepté par 29 voix favorables et 4 abstentions.

12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal estime que le budget est équilibré, même s'il y a un déficit, dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité des budgets présentés jusqu'à présent. Les perspectives des résultats du compte général figurant dans le budget 2025 étaient très négatives. Elles ont fait que le Conseil municipal a travaillé sur une version serrée du budget. Pour rappel, le budget 2025 prévoyait un résultat du compte général déficitaire de CHF 2'209'086.- en 2026 et de CHF 2'098'614.- en 2027 avec un « retour à la normale » en 2028 avec un déficit de CHF 1'417'726.-. Dès 2028, il ne faudra plus procéder aux amortissements du patrimoine administratif existant, ces derniers se terminant à la fin de l'année 2027. Cela donnera un souffle de CHF 659'088.- aux comptes 2028 et suivants.

Ce creux en 2026 et en 2027 est dû à la fin de la dissolution de la réserve de réévaluation en 2025 qui a alimenté les comptes de plus de CHF 1'462'000.- durant 5 années. Ce souffle n'existe plus, d'où les projections qui avaient été faites pour 2026.

L'augmentation constante des charges dues au canton est aussi un véritable souci qui nous questionne pour l'avenir. Il faudra faire appel à nos élus cantonaux pour essayer de soulager les communes qui, chaque année, voient leur facture en lien avec la péréquation financière augmenter de manière assez importante.

Ce budget ne porte pas atteinte aux conditions de travail des employés communaux. C'est une volonté de ne pas, en l'état, avec ce budget-là, toucher à l'attractivité des postes communaux. Il n'est pas exclu que, si les comptes 2026, 2027 et 2028 sont autant défavorables que ce qui était prévu, qu'on doive prendre d'autres mesures. Pour ce budget-là, on a décidé de ne pas toucher aux acquis du personnel. Une augmentation des salaires d'un échelon est accordée comme prévu par le règlement du personnel, de même qu'un renchérissement de 1 %.

Le plan financier figure d'habitude à la fin du rapport du budget. Cette année, en raison des ressources réduites au service des finances, nous avons dû renoncer à en présenter une version à jour. Le plan d'investissement est en train d'être mis à jour et le Conseil municipal devrait pouvoir le valider en séance du 2 décembre.

Aujourd'hui la situation des finances communales est saine. Mais vous avez voté ce soir cinq millions d'investissements supplémentaires. On a aussi versé trois millions d'avance à la STEP de Loveresse dans le cadre du raccordement de la STEP de Tramelan. Forcément, dans les années à venir, avec les travaux déjà annoncés, on peut s'attendre à une augmentation du niveau de la dette.

Nous avons décidé de ne pas toucher à la taxe de l'eau. Cela a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance du Conseil général. Il est proposé de renforcer l'équipe du service des eaux et d'investir dans l'entretien.

Un grand merci au service des finances et à Mme Sandrine Javet pour la réalisation de ce budget, ainsi qu'à M. Patrick Buchser fraîchement arrivé et directement impliqué. Merci également à la COFI qui a soutenu le Conseil municipal dans ses difficultés et fait preuve de compréhension. »

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisaient tous favorablement l'approbation du budget.

La présidente passe le budget en revue dans l'ordre du rapport.

Page 56 / 61 de l'Aperçu du compte de résultat selon les fonctions, « Finances et impôts » : M. Thierry Gagnebin, PS, estime que les résultats fiscaux prévus pour 2026 sont ambitieux en regard de la situation économique d'aujourd'hui car très proches de ceux enregistrés sur l'exercice 2024. Cela représente quasiment un million de plus que ce qu'on avait prévu au budget 2025. Économiquement, M. Gagnebin ne voit pas cette évolution si favorable. Il souhaiterait que lorsque la première tranche d'impôts sera facturée (mai 2026), on ait les moyens d'être réactifs si les rentrées fiscales venaient à plonger. C'est quelque chose qui peut énormément dégrader le résultat des comptes. Les coûts fixes sont là, les coûts variables ont été majoritairement votés (investissements). Si les impôts ne tombent pas comme prévu, on ira dans le mur. On a pu le voir dans différentes communes avoisinantes, une situation enviable peut devenir désastreuse en peu de temps. Quand les chiffres du canton sur les rentrées fiscales arriveront, au mois de mai, au mois d'août, il faudra pouvoir prendre des mesures si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote le budget 2026 proposé par le Conseil municipal.

Au vote, le Conseil général, à une large majorité, approuve le budget 2026, sous réserve du référendum facultatif, présentant un déficit de CHF 1'478'700.- du compte général, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 % de la valeur officielle.

La présidente remercie le service financier pour l'élaboration du budget.

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026

La présidente remercie le bureau 2025 pour l'agréable collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2026. Les résultats sont les suivants :

- M. Jean-Charles Juillard, UDC, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, est nommée en qualité de 1^{ère} vice-présidente, à l'unanimité.
- Mme Myriam Tellenbach, PLR, est nommée en qualité de 2^e vice-présidente, à l'unanimité.
- M. Marc Froidevaux, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- Mme Valérie Piccand, Groupe Débat est nommée en qualité de secrétaire adjointe, à l'unanimité.
- M. Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Sébastien Wyss, PLR, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

Une acclamation suit ces résultats.

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Centre du village

La présidente donne la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui donne une information sur ce sujet comme il avait été promis de le faire régulièrement.

Il y a eu un atelier de restitution le 13 novembre. Le bureau qui suit le projet de requalification de la route cantonale et de création d'un centre de la localité a restitué l'ensemble des avis qui avaient été émis lors des ateliers participatifs tenus cette année. Nous avons donc respecté le timing. De manière globale, on peut dire que la démarche a été accueillie

de manière très positive. On sent tout de même qu'il y a, sur certains sujets, le commerce local, les places de stationnement, encore du travail à faire en termes de pesée des intérêts et pour mettre tout le monde d'accord sur ce à quoi le centre de Tramelan pourrait ressembler d'ici quelques années.

En 2026, le canton va procéder à un certain nombre de demandes d'autorisation pour pouvoir commencer les travaux. Ceux-ci pourraient commencer en 2027 mais dépendront des travaux de la gare, ce qui devrait les repousser plus tard. On va tenir la population informée et faire en sorte que ces ateliers participatifs puissent perdurer d'une manière ou d'une autre afin de parvenir à une solution qui, si elle ne peut pas satisfaire tout le monde, obtiendra l'approbation d'une majorité.

On mettra peut-être en ligne le rapport final. Il contient des intentions, ce ne sont pas des décisions. Il reste un gros travail de mise en place à réaliser.

15. Informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal pour les informations courantes.

Commerce local : M. Hervé Gullotti, maire, indique avoir reçu des interpellations sur la fermeture des boulangeries à Tramelan. La commission du Développement de la cité et un groupe de travail sur la problématique des « vitrines vides » s'emploient à trouver des solutions pour attirer des artisans. Spécifiquement pour les boulangeries, nous sommes aussi en contact avec ProMoTion. Les signes sont plutôt favorables pour la suite, il y a

des intéressés en-dehors du village qui pourraient venir s'installer sur Tramelan. La Municipalité prend ce dossier à cœur.

Contrôle administratif de la préfecture : M. Gullotti poursuit en indiquant que la préfecture est chargée de contrôler les corporations de droit public de manière régulière. À Tramelan, le dernier contrôle datait de 2018. Il a été effectué sur une journée en novembre 2025. De manière générale la préfecture est très satisfaite du travail des services administratifs. Elle n'a rien à relever par rapport au fonctionnement du Conseil municipal. Il y a quelques corrections à amener, on va recevoir un rapport prochainement.

Parc éolien de la Montagne de Tramelan : M. Gullotti indique que la Direction cantonale des Travaux publics a confirmé l'arrêt des travaux préparatoires selon sa décision du 18 août. Elle a estimé qu'on ne pouvait pas continuer ces travaux avant que l'Inspection fédérales des installations électriques (ESTI) rende sa décision concernant l'autorisation qu'elle doit accorder pour faire passer un certain nombre de câbles. On espère que la décision de l'ESTI tombera avant la fin de l'année.

Balade gourmande agricole 2026 : Mme Deborah Kläy, CM, annonce que le projet de fête de l'agriculture initialement imaginée par la commission agricole va se transformer en balade gourmande. Un groupe d'agriculteurs particulièrement motivé a lancé l'idée d'accueillir les gens directement à la ferme. L'objectif est de permettre au public de découvrir les exploitations des Reussilles et de Tramelan. Il y aura des postes explicatifs, on pourra déguster des produits issus de notre agriculture. On se réjouit beaucoup de cet événement qui se tiendra le 26 septembre 2026. Ce sera une belle occasion pour la population d'aller visiter les fermes et de rencontrer les agriculteurs.

Courses de chiens de traîneaux à Saignelégier : M. André Ducommun, CM, indique la commune de Tramelan sera l'invitée officielle de la Course de chiens de traîneaux de Saignelégier qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2026. La commission Sport Tourisme s'occupe de la mise en place de la manifestation afin de présenter le village.

Piste d'athlétisme : M. Ducommun poursuit en expliquant que la piste d'athlétisme à côté du terrain de football est à disposition du public. On n'a malheureusement pas pu finir tous les travaux, mais la piste est à disposition. Une inauguration officielle se fera au printemps.

École des Gérinnes : M. Ducommun conclut en indiquant que les travaux de l'école des Gérinnes sont terminés. Le décompte final sera présenté en séance du mois de mars.

III. Divers

16. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

La présidente constate qu'aucune motion ni postulat n'ont été déposés.

18. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Marc Froidevaux, PS, intitulée « Pour une amélioration du tri des plastiques » : « Depuis quelques mois, la commune de Tramelan propose une solution de tri et de collecte du plastique. La chose était attendue de longue date, c'est donc réjouissant. Cette première période de mise en place permet de faire remonter certaines réflexions et, nous l'espérons, des pistes d'optimisation. En effet, une fois les sacs achetés, une place trouvée à côté des autres déchets triés, le sac rempli, vient la question de son élimination. A notre sens, c'est l'aspect le plus contraignant : la seule possibilité est d'amener le sac durant les heures d'ouverture de la déchetterie de la Trame. Cette contrainte est importante et rebute nombre de concitoyens. Ceci fait du plastique le seul déchet usuel qui ne peut être déposé ni en libre accès, ni dans le cadre d'une tournée de ramassage. Nous invitons le Conseil municipal à envisager une solution permettant de déposer les sacs de plastique dans, au minimum, une déchetterie en libre accès. Ceci est, nous semble-t-il, le minimum pour assurer le succès de cette filière de tri. Ici et là, on entend que « les gens » vont tricher et mettre n'importe quoi dans les sacs. Pourtant, il est convenu que les citoyens ont la compétence de trier correctement le papier, le verre (dont il faut distinguer les différentes couleurs), le PET, l'aluminium, les boîtes de conserve, les piles, les dosettes de café, etc. Nous ne voyons pas en quoi ajouter le plastique à cette liste est problématique, d'autant plus qu'il n'y a aucun intérêt financier à mal remplir ces sacs par le fait que ceux-ci sont les seuls déchets recyclés payants.

Par ailleurs, quelques améliorations pourraient être envisagées :

- Les informations relatives au tri des déchets plastiques sont actuellement difficiles à retrouver sur le site de la commune. Une meilleure visibilité serait souhaitable.
- Les bonnes habitudes de tri s'acquièrent dès le plus jeune âge et sont souvent durables. Il serait donc pertinent d'améliorer les possibilités de tri au sein des écoles, en particulier à « la popotte ». »



Interpellation de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Conduite d'eau potable » : « En promenant mon chien, j'ai repéré partiellement le tracé de la future fouille qui part du bâtiment FMB des Fraises jusqu'à l'emplacement de l'Eolienne en direction des Places, ceci pour effectuer la pose d'une conduite pour l'électricité produite par cette dernière. Il serait possible de profiter de cette fouille pour poser une partie de la conduite d'eau potable (qu'il

faudra remplacer d'ici quelques années) qui relie les deux réservoirs (des Reussilles à celui de la Printanière) cela nous économiserait presque un kilomètre de fouille et il resterait totalement à nos frais la connexion des 2 réservoirs à la fouille FMB. Cela éviterait du point de vue écologique et protection de cette zone naturelle un deuxième chantier. Etant donné les oppositions et tractations administratives que rencontre actuellement les FMB, cela nous donne un peu de temps pour effectuer les calculs d'économies, de faisabilité et de demander les autorisations nécessaires pour les 2 fois 150 mètres de conduites pour relier les réservoirs. C'est une opportunité à saisir. Je demande au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité de cette proposition en tenant compte des probables économies et d'un unique chantier dans une zone naturelle protégée. »

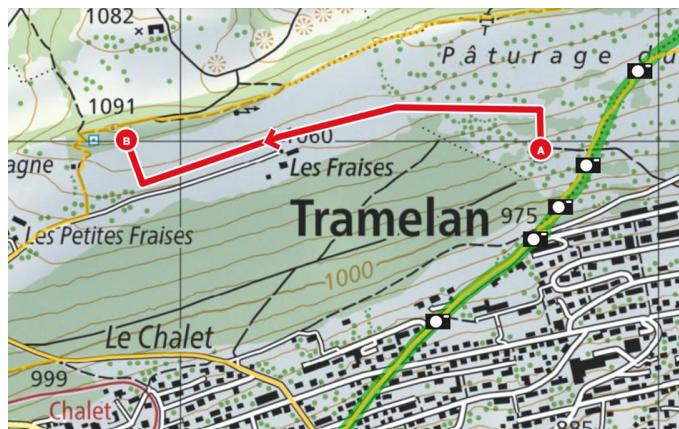


Illustration faisant partie intégrante de l'interpellation

19. Petites questions

La présidente ouvre les petites questions en rappelant que chaque conseiller peut poser deux questions au maximum et que le temps imparti est limité à trente minutes.

M. Vincent Vaucher, PS, pose une question sur la rue des Combes. Quand on a refait la Grand-Rue, le bas de cette rue a aussi été refait. Actuellement, la jonction n'épouse pas la descente de la route. M. Vaucher demande si ceci est normal, ou si cela va être changé.

Mme Deborah Kläy, CM, confirme qu'après que la route ait été faite une première fois, on a remarqué que cela « tapait » un peu trop pour les véhicules qui descendaient. On a corrigé la route, mais il y a effectivement toujours un effet bombé pour que l'eau se dirige vers les grilles d'écoulement. De plus, il y a un réceptacle pour l'évacuation des eaux qui a été découvert en creusant sous la route. Il est immense, bétonné, on n'a pas pu creuser plus profondément pour corriger le niveau de la route. Pour éviter de tout excaver et enlever ce réceptacle, on a donc dû créer ce monticule. Cela a été discuté avec l'OPC qui a validé la route ainsi.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, se réfère au fait que la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a lancé une campagne nationale contre les violences domestiques. Le Conseil municipal a-t-il l'intention de relayer cette campagne, de la soutenir d'une manière ou d'un autre ?

Mme Karine Voumard, CM, répond qu'il y a un spectacle programmé le lendemain soir sur le sujet de la violence faite aux femmes, suivi d'un débat. C'est organisé conjointement par la commission des Affaires sociales et Générations et la commission Culture. On a aussi relayé la campagne cantonale par des affiches dans les lieux publics et transmises aux centres médicaux.

20. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

21. Divers

La présidente indique que le calendrier des séances 2026 a été établi, les dates seront mises en ligne cette semaine.

Elle demande également aux fractions de transmettre leurs remarques concernant le règlement sur les jetons de présence et vacations au bureau du Conseil général d'ici fin janvier 2026.

M. Sébastien Wyss, PLR, prend la parole pour féliciter Mme Valérie Piccand pour cette année de présidence. L'assemblée applaudit chaleureusement la présidente.

La présidente lève la séance à 20h40.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat